

## Séance du 15 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le quinze juin à 19 heures 00,  
Le Conseil Municipal, s'est réuni dans la salle des délibérations.  
La séance a été publique

**Présents** : MM. François-Xavier LENOTTE - Guy BRIDAULT – Jean-Pierre CHRZAN - Éric SCARLAKEN - Jean-Jacques LERCHE – Olivier CANONNE - Mmes Marie Bernadette BUISSET LAVALARD - Isabelle BUISSART

**Absents excusés** : Marc HUART - Sébastien BANSE - Marie-Louise DERAÏN

**Absent** : 0

**Procuration** : Mr HUART à Mme BUISSET – Mme DERAÏN à Mr BRIDAULT – Mr BANSE à Mr LERCHE

### **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mai 2018**

Après lecture, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## **I – Arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme et bilan de la concertation**

*Délibération n° 030-2018*

Cammie AUDIN du Bureau d'études Urbycom présente une synthèse détaillée par Power point des différentes étapes du PLU : Rapport de présentation (diagnostic territorial, diagnostic foncier, diagnostic agricole) - PADD (projet d'aménagement et de développement durable) - Réunion publique - Zonage définitif (OAP = opération d'aménagement et de programmation) – Règlement - Annexes et rappelle à quelle étape de la procédure il se situe :

**Délibération de l'arrêt projet Plu** → **Consultation des personnes publiques (+/- 3 mois)** → **Enquête publique (+/- 2 mois)** → **Modifications en fonction des remarques** → **Approbation par le Conseil Municipal** → **Contrôle de légalité par le Préfet**

Mme le Maire expose les raisons ayant conduit la commune à prescrire, par délibération du 16/09/2015, l'élaboration d'un plan local d'urbanisme ainsi que les objectifs poursuivis (cf extrait du registre des délibérations du conseil municipal séance du 16/09/2015 en annexe).

Elle donne lecture dans son intégralité de la délibération de l'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme et du bilan de la concertation mise en place conformément aux modalités qu'elle s'était fixée.

Mme le Maire insiste sur les changements importants rendus obligatoires entre l'ancien et le nouveau document d'urbanisme et sur l'effort réalisé afin de réduire les zones constructibles. Le PLU doit être compatible avec le SCOT soit 0,5ha en extension.

Après avoir entendu l'exposé, s'être exprimé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**ARRETE**

**Le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération**

Précise que le projet de PLU sera communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées

## **II– Point travaux**

Madame le Maire expose à l'assemblée un point financier des travaux effectués à ce jour de tous les lots avec les avenants, factures réglées et subventions rentrées en partie.

En vue du futur passage de la commission de sécurité, Mme le Maire a rencontré Protect sécurité pour revoir l'implantation des extincteurs et établir 2 plans d'évacuation du bâtiment. 2 extincteurs ont été rajoutés côté salle des fêtes.

Le panneau d'indication « MAIRIE » a été commandé avec figuration des blasons de la commune et devise républicaine, identique à celui de l'école.

Mme le Maire et les adjoints informent du stade d'avancement du chantier :

- Les peintures sont terminées. Reste les soubassements de la véranda et la tablette, pose des radiateurs, vitrification de l'escalier, pose des dalles au plafond.
- L'entreprise Descamps a démarré les travaux de terrassement pour la mise en accessibilité de l'accès PMR. Vu les problèmes de pente et rendre accessible en façade, il a été obligatoire de déplacer le passage piéton.

Madame le Maire a rappelé au bureau d'études de la nécessité d'un suivi scrupuleux et transmettra la liste des détails à revoir avant l'OPR (Opération Préalable à la Réception des travaux).

L'inauguration du bâtiment pourrait être envisagée en septembre.

### **III– Questions diverses**

- **Chemin Paillé** : la société paysagère doit intervenir mercredi prochain sur les talus et le bas-côté.
- **XILAN** : Mme le Maire a contacté la CAC pour informer de la mauvaise réception ADSL des habitations de la rue de Wambaix. Un devis a été établi pour rajouter une antenne dans le clocher. Frais payés par la CAC.
- **Extension du réseau aérien basse tension rue de Wambaix** : le SIDEC a contacté la mairie pour l'informer qu'une extension de réseau aérien était nécessaire pour alimenter les nouvelles constructions du lieu-dit : « les Aubépines », commune de Wambaix. Mme le Maire a validé avec le SIDEC l'implantation d'un poteau supplémentaire au niveau du panneau d'entrée en agglomération « Les aubépines ». Mme le Maire rapporte qu'elle s'est entretenue avec mr Verrier, maire de Wambaix, pour envisager une participation. En effet, depuis la construction des habitations des Aubépines, la commune a toujours alimenté en éclairage public et fait l'entretien de la lanterne. Une deuxième va être nécessaire donc coût d'entretien et énergie x 2.
- **Fête des voisins** : le 30 juin à partir de 19 h au terrain de football
- **Fête de l'école** : le 30 juin de 10 h à 14 h
- **14 juillet** : programme à voir ?
- **Absence de l'employé communal pour congés d'été** : l'arrosage sera organisé comme l'année dernière.
- **Conseil d'école du 15 juin** : Mme Buissart a assisté au conseil d'école pour représenter la municipalité et en fait le compte-rendu. Les effectifs restent stables pour l'année scolaire 2018/2019, 72 enfants. Mr HOCQ quitte le RPI suite à la fermeture d'une classe à Niergnies. Toujours pas de nouvelle pour la prise en charge du coût de transport des enfants. Pas de travaux à prévoir dans les écoles. Prévoir pour la fin de l'année le lancement de marché pour la cantine. Satisfaction pour les services octroyés par DREUX Traiteur, un regret : la fourniture du pain par un autre prestataire.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mme le Maire déclare la session close.

La séance est levée à 20 heures 30.